Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20251218-2025_106-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2025-106

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 décembre 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 12 décembre 2025.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	11
Votants	12
Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Anne Sophie MOREL, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU arrivé à 20 h 20.
Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY, Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN.
Absents excusés : Mr Bertrand ROUINSARD a donné pouvoir à Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Olivier RONDEAU a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD jusqu'à son arrivée à 20 h 20 (point 9).
Secrétaire de Séance : Mme Andrée LE ROUX.

2025-106-Aménagement du bourg – Validation de l'opération et demande de subventions

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée l'étude de faisabilité élaborée dans le cadre du plan guide de centralité du bourg de Langon. Deux grands projets avaient été retenus :

- La traversée du bourg ;
- L'aménagement de la place du village regroupant l'église Saint-Pierre et la chapelle Sainte-Agathe.

Mr le Maire préconise de solliciter les subventions nécessaires pour réaliser un secteur prioritaire qui est :

- la place du village, pour un montant estimé à 275 000 € HT,
- et la traversée du bourg, portion B, de la Maison Renouard à la Salle des Menhirs, indissociable de l'aménagement de la place, pour un montant estimé à 240 000 € HT, soit un montant total de travaux estimé à **515 000 € HT** pour cette 1ère tranche.

Le plan de financement prévisionnel est présenté comme suit :

Plan de financement					
Dépenses	**HT**	**TTC**	**Recettes HT**		
			Financeur	***en € HT***	***en %***
Etudes et Travaux Tronçon B	240 000,00 €	288 000,00 €	CD35- Ambitions communes	200 000,00 €	39%
Etudes et Travaux Centre bourg	275 000,00 €	330 000,00 €	DETR	120 000,00 €	23%
			FONDS VERTS/FNADT	73 000,00 €	14%
	- €	- €	RA-Fonds de concours 2025	14 940,77 €	3%
	- €	- €	Autofinancement	107 059,23 €	21%
TOTAL	**515 000,00 €**	**618 000,00 €**	**TOTAL**	**515 000,00 €**	

Mr le Maire propose :

- de solliciter le maximum de financements pour mener à bien ce projet
- de déposer un dossier auprès de l'Etat pour les aides DETR, DSIL, Fonds verts, et FNADT.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20251218-2025_106-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la proposition de Mr le maire et décide :

- d'adopter l'opération d'aménagement du bourg soit la place du village et la traversée du bourg de la Maison Renouard à la salle des menhirs ;
- d'arrêter les modalités de financement précisées dans le plan de financement ci-dessus ;
- de solliciter la DETR, la DSIL, le Fonds vert et le FNADT,
- d'autoriser le maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat pour les aides DETR, DSIL, Fonds verts, et FNADT.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

